



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 30213

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les perspectives d'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Le 19 juin prochain, à Cologne, à l'occasion du sommet du G 7, cent mille manifestants sont attendus pour réclamer l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Cette question demeure d'autant plus d'actualité que l'on ne voit pas, à l'heure actuelle, se réduire la différence entre pays riches et pays pauvres, mais plutôt se creuser le gouffre sans fond de l'indifférence. Les pays les plus endettés, au nombre desquels se compte une majorité de pays africains, courent, en une infernale poursuite, en un cycle économique malsain et sans fin, après le remboursement d'une dette dont ils ne peuvent qu'à grand peine assumer, ne serait-ce que les intérêts. Trois milliards d'être humains se contentent de 10 francs pour vivre quotidiennement. Quelque huit cents millions ne peuvent assouvir leur faim. Le Mozambique consacre 33 % de son budget au remboursement de la dette et 3 % à la santé de ses habitants. Il lui demande donc si notre pays, qui a su, dans un passé récent, faire preuve d'avant-gardisme en la matière, envisage d'apporter une réponse courageuse et responsable au problème de la dette des pays du tiers monde.

Texte de la réponse

La France a toujours été engagée dans le traitement de la dette des pays en développement, notamment des plus pauvres d'entre eux. Son action au sein du Club de Paris dont elle assure la présidence et la secrétariat mais aussi comme grand actionnaire du FMI et de la Banque mondiale en porte témoignage. Les efforts importants consentis en matière d'annulations bilatérales rendent également compte de cet engagement : avec un montant total dépassant les cinquante-cinq milliards de francs, la France a ainsi réalisé plus de la moitié des annulations de dettes consenties par les pays développés dans le passé. C'est sur une proposition française que le G7, réuni à Lyon en 1996, a lancé l'initiative sur les pays pauvres très endettés (initiative PPTE ou HIPC en anglais), qui permet d'annuler jusqu'à 80 % de la dette commerciale de ces pays. Lors du sommet du G7 à Cologne le 18 juin dernier, la décision a été prise par les chefs d'Etat et de gouvernement, de faire un nouvel effort de grande ampleur pour alléger la dette des pays les plus pauvres. Ces mesures nouvelles permettent d'alléger ce fardeau de 50 milliards de dollars supplémentaires dans le cadre de l'initiative PPTE auxquels s'ajoutent 15 milliards d'annulation de l'aide publique au développement. Ces décisions ont largement repris les propositions françaises fondées sur les principes suivants : générosité : abaissement sensible des critères d'éligibilité, annulation de la dette commerciale jusqu'à 90 % annulation de la totalité de l'aide publique au développement ; responsabilité : l'effort supplémentaire profitera a priori aux pays qui ont engagé des réformes de structure et qui consacrent ces ressources au développement ; équité enfin dans le partage de l'effort entre créanciers ; en particulier le besoin de financement lié aux annulations de dette. Des institutions multilatérales devront être couvertes principalement par les pays qui auront peu contribué au titre des créances d'aide bilatérale. La France plaide en faveur d'une plus grande solidarité à l'égard des pays les plus pauvres. L'allègement du fardeau de la dette, qui marquera le passage du cap symbolique de l'an 2000, sera pour notre pays l'occasion d'affirmer la continuité de cet engagement et de fournir au monde en développement les conditions d'un nouveau départ.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30213

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3032

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4522